

Violences urbaines

Les violences urbaines sont des troubles à l'ordre public relativement graves qui voient la violence s'exprimer dans une ou plusieurs villes d'un ou plusieurs pays.

I/ Tentative de définition

Après que des émeutes raciales ont secoué les grandes villes américaines en 1968, le sociologue afro-américain Kenneth Clark a déclaré devant la commission Kerner réunie à la demande du Président Lyndon Baines Johnson : « Je lis ce rapport sur les émeutes de Chicago en 1919 et c'est comme si je lisais le rapport de la commission d'enquête sur les désordres à Harlem en 1935, le rapport de la commission d'enquête sur ceux de 1943, le rapport de la commission McCone sur les émeutes de Watts. Je dois sincèrement vous dire, Membres de la commission, qu'on se croirait dans Alice au pays des merveilles, avec le même film qu'on nous repasse éternellement : même analyse, mêmes recommandations, même inaction ».

Cette intervention déjà datée met en relief trois grandes caractéristiques de ce que l'on appelle les « violences urbaines » :

- *Leur ancienneté relative, en tout cas aux États-Unis d'Amérique.*
- *Leur irruption sporadique à des périodes et dans des villes différentes.*
- *L'incapacité apparente des pouvoirs publics à les comprendre, puis éventuellement à les combattre.*

Si la première caractéristique devrait aider l'historien à les définir, elles apparaissent insaisissables au regard des deux autres, leur caractère éminemment éruptif et les errements supposés des autorités publiques cherchant à les circonscrire empêchent finalement de cerner précisément le problème. Pour contourner la difficulté de délimitation de l'objet et éviter d'avoir à prendre en compte le temps long dans leurs analyses, les auteurs ont par conséquent généralement recours à une définition limitée du phénomène qui ne correspond qu'à sa forme la plus récente, celle qu'il a prise ces dernières décennies, voire ces dernières années. Ainsi en est-il de Sophie Body-Gendrot, qui affirme notamment que le terme « violence urbaine » désigne « des actions faiblement organisées de jeunes agissant collectivement contre des biens et des personnes, en général liées aux institutions, sur des territoires disqualifiés ou défavorisés ». C'est la définition que nous pouvons retenir en sachant bien qu'elle est restrictive, et qu'elle tend par exemple à naturaliser des variables lourdes pesant sur les acteurs qui agissent violemment, notamment leur jeunesse, une variable qui n'est que peu questionnée par les spécialistes. C'est toutefois

une définition efficace en ce sens que l'on ne peut pas non plus, pour des raisons de concision, prendre toute action violente perpétrée dans un cadre urbain pour une « violence urbaine », même si ce glissement est parfois nécessaire.

Pour certains auteurs encore, une tentative de définition est impossible et floue.

« L'expression "violences urbaines" passera, elle aussi, dans le langage commun. Cette expression peut paraître floue pour deux raisons. D'une part la société française est urbanisée à 80% et donc le fait de préciser le caractère urbain n'est pas pertinent. En effet quel intérêt y a-t-il à préciser la nature urbaine de la violence si celle-ci est majoritairement urbaine ? D'autre part le terme de "violence" n'est guère plus parlant. Ce terme de violence désigne tout à la fois des actes commis individuellement ou collectivement, d'intensités diverses, de formes diverses (physiques, morales, affectives ...). Pierre Benghozi parle, par exemple, de violences froides et de violences chaudes. Ce terme renvoie donc à de multiples objets et est imprécis. En effet même au ministère de l'intérieur, cette expression "violences urbaines" ne renvoie pas aux catégories utilisées pour enregistrer la délinquance dans les grands ensembles. Les catégories sont les suivantes : outrage à agent, homicide, vol, coups et blessures. La notion de "violence urbaine" traduit alors un intérêt pour des actes qualifiés d'anticonstitutionnels : des jets de pierre sur les voitures de police à l'émeute qui embrase un quartier. Cette notion sera reprise dans le titre et le contenu de l'ouvrage collectif de Sophie Body-Gendrot, N. Le Guennec et M.Herrou.»

II/ La ville comme lieu d'intériorisation et de refoulement de la violence

I/ L'intériorisation de la violence par l'urbanisation

La violence en général recouvre une diversité de comportements ou d'actes individuels, interpersonnels ou même collectifs. D'une époque comme d'une société à l'autre, comme le rappelle Yves Michaud, les formes de violence employées et leur intensité ont beaucoup varié. On parlera par exemple aujourd'hui d'une « violence routière » ou d'une « insécurité routière ». De plus, notre sensibilité à ces formes de violence elle-même a changé, toujours selon Yves Michaud, l'extension de l'incrimination dans le droit pénal. Dans un même mouvement, le droit pénal pense de plus en plus la violence comme n'étant plus de plusieurs facteurs tels que la scolarisation, la diffusion des codes de cour et, enfin, l'urbanisation. La ville est donc ici réputée à l'origine de l'intériorisation de sa violence par l'Homme : l'évolution au sein de masses lui a imposé plus de retenue dans ses actes.

2/ Le refoulement de la violence à la marge des villes

À la suite de Norbert Elias, l'historien Jean-Claude Chesnais a souligné à son tour la baisse tendancielle de la violence dans les sociétés modernes en n'étudiant cependant que la violence proprement physique. Mais d'autres théoriciens sont venus contredire cette idée à la suite des travaux que l'historien américain Tedd Gurr a réalisés dans les années 1970-1980, et qui interprètent la violence en termes de privation : elle se développerait lorsque l'élévation des aspirations des individus ne s'accompagne plus d'une amélioration comparable de leurs conditions de vie. C'est ce qui se serait produit dans les sociétés occidentales à partir des années 30, décennie au cours de laquelle Ted Gurr observe un retournement de tendance complet, c'est-à-dire désormais l'augmentation durable de la violence homicide, de la criminalité, des vols ou de la délinquance, selon une courbe en J. La thèse de Ted Gurr est parfois évoquée sous le nom de « théorie de la courbe en J » pour cette raison. En France, selon Sebastian Roché, cette montée continue s'observe à partir du milieu des années 50. Elle est par conséquent indépendante, selon lui, du contexte économique : « La délinquance en particulier augmente durant les années de reconstruction et de prospérité. Depuis le milieu des années 80, elle tend à stagner, et ce malgré l'augmentation du chômage de longue durée et les phénomènes d'exclusion ». Même si ce schéma est lui-même contesté, il faut garder ces observations en tête pour l'étude des violences urbaines proprement dites, dont l'évolution est différente.

Auparavant, il nous faut rappeler qu'un des principes d'organisation de la ville a toujours été pensée comme le refoulement de la violence hors de ses murs, en opposition à la campagne alentour, une campagne considérée comme le lieu de toutes les jacqueries et de tous les pillages, une campagne où le mouvement de pacification a été très tardif, ce qui explique d'ailleurs l'exode rural massif vers « la lueur libératrice de l'anonymat » des villes, selon l'expression de l'historienne Élisabeth Claverie. Il faut bien voir cependant que cet anonymat est ambivalent car il est aussi la condition d'existence de toutes sortes de trafics qui peuvent finalement contribuer à la violence de la ville.

Quoi qu'il en soit, comme le fait par exemple remarquer Michel Foucault dans *Surveiller et punir*, les grands complexes industriels européens ont été construits en lisière des villes pour prévenir les révoltes ouvrières. De même, aux États-Unis, les campus ont été bâtis hors des villes pour éloigner la menace étudiante... Aussi, lorsque la violence amorce une courbe en J après-guerre, consciemment ou non, les autorités vont décider de construire les grands ensembles où loger les populations les plus démunies en banlieue. Or, dans l'inconscient collectif, la banlieue est par excellence et depuis toujours le lieu en marge, celui qui accueillerait les « marginaux », les « barbares », autrement dit

les « zoulous », pour reprendre un vocable idoine, les « sauvageons », pour reprendre un mot de Jean-Pierre Chevènement, la « racaille » pour reprendre Nicolas Sarkozy : dès le Moyen-Âge, la banlieue est cet espace qui se situe à une lieue de la ville et où cesse de s'appliquer le ban, c'est-à-dire le pouvoir seigneurial, cet espace au-delà duquel on est banni, on ne fait plus partie de la Cité, et donc de la civilisation... Les violences « urbaines » ne sont donc en fait le plus souvent que des violences périurbaines, en tout cas si l'on exclut de la définition les violences perpétrées au sein des manifestations qui revendiquent quant à elles logiquement une visibilité au cœur même du centre-ville : la violence se retrouve alors au cœur même de la ville du fait que cette dernière est le cœur du pouvoir politique à abattre. Pour le politique, qui est tenté de penser la violence comme contagieuse, cette mise à l'écart pourrait finalement être heureuse.

III/ La réapparition récente de la violence urbaine

I/ L'apparition des violences urbaines et connexes

Malgré le refoulement, de tous temps, la ville a bien été le théâtre de violences. Ainsi, dans une missive adressée au maire de Londres en 1730, l'écrivain Daniel Defoe se plaint déjà que « les citoyens ne se sentent plus en sécurité dans leurs propres murs, ni même en passant dans les rues ». Les « violences urbaines » telles qu'on les a définies apparaissent quant à elles tout à fait clairement aux États-Unis dans les années 60, en France au début des années 80, l'événement de référence demeurant, dans ce pays, les incidents de l'été 1981 aux Minguettes, un quartier de la banlieue est de l'agglomération lyonnaise à cheval sur trois communes où près de 250 voitures seront détruites par des jeunes en l'espace de deux mois. Par la suite, les autres incidents marquants en France seront ceux de Vaulx-en-Velin en 1990 et Sartrouville et Mantes-la-Jolie en 1991. Suite à ces incidents, les violences urbaines vont finir par être perpétrées de façon très régulière, à plus petite échelle, comme par exemple à Strasbourg lors des fêtes du Nouvel An dès la fin 1995 (le record sera atteint le 1er janvier 2002 où on a dénombré 515 véhicules incendiés dans toute l'agglomération strasbourgeoise cette nuit là), ou ailleurs, en Europe, après les matches de football : le hooliganisme ne se développe véritablement en Europe qu'à partir des années 80. Devenues quotidiennes, les violences urbaines prennent alors des formes diverses ; contre les biens ou contre les personnes, elles peuvent être physiques ou symboliques. Des éruptions plus amples se produisent à l'occasion. Ainsi en est-il fin 2005 partout en France.

Selon S. Body-Gendrot, au final, « la violence urbaine s'observe dans la plupart des sociétés modernes. Cependant, les manifestations comme les causes de cette

violence varient d'une société à l'autre », donc « il est faux de croire que la violence urbaine à laquelle on assiste en France ne serait que la transposition de la situation que connaissent les États-Unis ». « En France, la violence urbaine exprime davantage une perte de confiance dans les institutions », et celle-ci est d'autant plus forte que l'implication de ces institutions dans l'intégration a été traditionnellement importante. Elle vise surtout les équipements et les institutions publiques, et à travers eux, l'État et ses représentants. Comme le souligne Michel Kokoreff, les tags, par exemple, ne visent que peu les véhicules privés.

Outre les vitrines des commerces, les trois cibles principales sont :

- L'école. Au cours de l'année scolaire 2002-2003, 72 507 cas de violences scolaires ont été recensés, dont 1 581 violences physiques avec arme. Ce chiffre inclut également 21 003 violences physiques sans arme et 16 623 insultes ou menaces graves. Le racket compte pour 2,44% des signalements, les violences à caractère sexuel pour 1,48%. Pour tenter de résoudre ce problème, aux États-Unis, 39% des académies emploient des détecteurs de métaux à l'entrée des établissements.*
- Les transports urbains, dont les fauteuils sont couramment lacérés, les vitres gravées, les portes recouvertes de tags. La SNCF consacre à elle seule cinq millions d'euros annuellement au nettoyage de ces tags. Selon Sophie Body-Gendrot, « si aux États-Unis ce sont dans les parcs que les jeunes règlent leurs comptes, en région parisienne, ce sont les autobus qui sont l'objet d'affrontements » : « les jeunes perçoivent le bus comme leur appartenant, puisqu'il roule sur leur territoire ».*
- La police et les pompiers, régulièrement pris à partie ou caillassés, déplorant tous les jours des outrages à agent. Au final, le fait que les forces censées maintenir l'ordre soient ainsi parmi les premières visées incite assez paradoxalement à plaider en faveur de leur retrait partiel des zones sensibles, afin que l'ordre y soit sauvegardé. C'est une solution parfois utilisée en France, à l'inverse de ce qui se passe aux États-Unis, aux Pays-Bas ou au Royaume-Uni, pays où l'humilité de la police est considérée comme une faiblesse qui accentue le mal. Dans ces pays, c'est en effet la théorie dite « de la vitre brisée » inspirée par les travaux du psychosociologue Philip Zimbardo dans les années 60 qui prédomine : « dans le cas où une vitre brisée n'est pas remplacée, toutes les autres vitres connaîtront le même sort ». Autrement dit, pour de nombreux spécialistes issus de ces pays, il faut renverser la thèse généralement admise, c'est-à-dire que ce n'est pas la dégradation du lien social qui est cause des Incivilités, mais le comportement d'abandon des citoyens face à ces incivilités qui précipitent le délitement du lien social.*

2/ Les causes de l'apparition des violences urbaines

Si les explosions de violences urbaines sont souvent déclenchées par des rumeurs de bavure policière ou par quelques abus d'autorité tels que des fouilles considérées comme injustifiées, les dégradations et agressions commises plus généralement par les jeunes dans l'espace de la ville ont plusieurs causes croisées qui deviennent souvent leur conséquence dans une série de cercles vicieux engendrant une paupérisation :

- Une situation familiale critique telle que la monoparentalité. Cette dernière autoriserait le relâchement du contrôle parental sur les jeunes, ce qui est d'autant plus critique en France qu'ils ne peuvent compter sur une surveillance efficace du voisinage ou de la communauté, contrairement à ce qui se passe aux États-Unis.*
- L'échec scolaire, qui peut lui-même découler de la crise familiale. Ainsi, aujourd'hui, la violence telle qu'elle surgit dans les établissements scolaires trahirait un rejet de l'institution, surtout par les élèves en situation d'échec scolaire, qui lui reprochent les humiliations subies. Les difficultés scolaires et dans l'insertion professionnelle sont mal ressenties par la deuxième génération de l'immigration, qui aspirait à un meilleur statut que ses parents et peut trop rarement concrétiser cet espoir; ceux qui réussissent quittent le quartier. De fait, un certain nombre de chercheurs voient dans la massification des effectifs scolaires et dans la prolongation des études qui se sont opérées dans un contexte de chômage élevé les causes d'une perte de sens qui a engendré la violence accrue des quartiers.*

Le chômage, qui se nourrit lui-même de l'échec scolaire. S'il peut engendrer la violence, celle-ci le favorise en retour, en créant des discriminations territoriales à l'embauche, ou tout simplement en détruisant les biens qui servent à créer de la valeur, et donc des emplois. La stigmatisation du chômage en tant que source de la violence est cependant contestable, notamment parce qu'elle se fonde souvent sur la discrimination peut-être trop rapide de l'oisiveté, ce qui témoigne d'une certaine façon d'un renversement historique du principe selon lequel les classes laborieuses sont des classes dangereuses.

- Le développement en conséquence d'une économie parallèle, comprenant notamment le trafic de drogues et le commerce de divers matériels volés. La concurrence entre bandes a favorisé un accroissement de la circulation d'armes.*

- *L'absence de mobilité géographique des plus démunis. Elle tend à accentuer au fil des départs des plus fortunés une césure géographique inéluctable, éventuellement renforcée au quotidien par une faible desserte des transports publics. L'exiguïté des logements dans lesquels ils sont donc condamnés à vivre (éventuellement avec une famille nombreuse) pousse finalement les jeunes à tenter de s'approprier l'espace public le plus proche, à chercher à contrôler les grands espaces mitoyens comme la dalle ou les lieux de passage stratégiques comme les cages d'escalier ou les halls d'entrée. Une fois ces territoires acquis, ils opèrent à un véritable marquage, par exemple au moyen de tags, mais aussi d'un contrôle plus strict, par le biais de prélèvements illicites de biens publics ou privés, qu'ils appellent eux-mêmes « taxer », ce qui est un terme de droit financier qui renvoie au monopole étatique d'imposer. Par conséquent, il y aurait une influence de l'environnement immédiat sur la production de violence, et notamment de l'architecture urbaine telle que celle des grands ensembles, tours et autres barres des années 60 sur les jeunes qui y vivent.*
- *Des pratiques dites déviantes telle que la toxicomanie, pratique qui nécessite la mise en place de trafics dont la protection exige souvent le recours à la violence.*
- *La consommation éventuelle de violence télévisuelle et de jeux vidéo violents.*
- *L'absence d'influence politique et la sous-médiatisation, qui contraignent au recours à la violence ceux qui veulent se faire entendre. La violence et la force ne sont alors qu'un répertoire d'action comme un autre mais qui présente l'avantage d'être mobilisable à tout instant.*
- *Les conflits religieux, les replis communautaires et la montée possible de l'antisémitisme dans des cités qui seraient en cours d'islamisation, en tout cas en France.*
- *La discrimination raciale et les rivalités ethniques qui y sont légion.*

À ces explications classiques s'ajoutent des causes plus lourdes citées par Hugues Lagrange, des causes qui sont peut-être plus culturelles :

- *Une crise de la masculinité, qui est elle-même liée à la mécanisation du travail qui a dévalorisé la force physique. Elle favorise les violences sexuelles, ou en tout cas la misogynie, sachant que les pays d'origine des jeunes immigrés violents seraient déjà peu traversés par les idéaux féministes. Violence et virilité sont ici associées. Les jeunes femmes, victimes de nombreuses atteintes à leur liberté de choix, ont obtenu une reconnaissance médiatique avec Ni putes ni soumises.*
- *Dans les pays d'où sont originaires les immigrés violents, « la rupture des chaînes de la vengeance n'a pas été sécularisée », contrairement à ce qui*

s'est passé dans les pays de tradition chrétienne comme la France selon La Violence et le sacré de René Girard. Dans la culture méditerranéenne, par exemple, le conflit interindividuel ne saurait ainsi se régler de façon médiate par le truchement de la justice. Or, cette culture se fonde sur une définition extensive du « respect » mutuel ou encore de l'honneur, et ceux-ci apparaissent donc souillés relativement souvent. La violence immédiate surgit donc très rapidement. De ce point de vue, selon Hugues Lagrange, la violence est une quête de reconnaissance qu'il ne faut pas sous-estimer : « La violence implique une quête de légitimité qui lui est essentielle. On ne fait violence qu'à ce qui a le caractère de l'être organisé, en brisant un verre pas en cassant un rocher. C'est en anéantissant une autre intention – celle qui a fait le verre – que la violence cherche à se faire reconnaître comme anticréation ».

Au final, en France, selon le même auteur, « les valeurs des jeunes qui vivent dans les quartiers de relégation participent d'un syncrétisme qu'on a parfois du mal à saisir : mélange d'individualisme consumériste et de comportements grégaires et clanistes fondés sur la défense du territoire et l'honneur du groupe. Ce syncrétisme tourne le dos à la fois à la culture modeste, patiente, souvent résignée, des immigrants, notamment maghrébins, et aux valeurs anticonsuméristes, voire idéalistes, portées par une fraction de la jeunesse issue des classes moyennes ». En fait, selon d'autres auteurs, ils disposeraient bien d'une culture spécifique qui a émergé récemment, la culture hip-hop, qui dispose de ses propres codes. Et le paradoxe apparent qui fait que cette culture semble s'acharner à détruire son propre cadre de vie ne serait pas insurmontable. Selon Sophie Body-Gendrot, « ce vandalisme institutionnel n'est pas nouveau. Il peut participer d'un « marchandage collectif par l'émeute », à l'image des opérations de sabotage que menaient les ouvriers au siècle passé pour faire pression sur le patronat ».

IV/ La difficulté de proposer une réponse publique

I/ Les difficultés d'intervention face à la violence urbaine elle-même

Dans la mesure où l'État se définit dans le sens weberien comme une entreprise de monopolisation de la violence physique légitime, l'irruption de « violences urbaines » est particulièrement grave du point de vue du politique : elle remet en question la capacité de l'instance étatique à défendre les citoyens, laquelle est la base du pacte social, sa promesse. Ceci est d'autant plus vrai que le monopole de la violence par l'État serait attaqué de tous les côtés. Ainsi, selon Sebastian Roché, l'augmentation de la violence que l'on connaît depuis l'après-guerre n'est pas imputable à une catégorie particulière d'individus, mais à la

généralisation des comportements agressifs dans les différentes couches de la population. Selon lui, des observations ont par exemple relevé que de bons élèves pratiquent aussi le racket à l'extérieur de l'école.

Selon le politologue, l'État devrait donc apporter une réponse nette au problème de la violence des villes s'il veut rester crédible. La solution oscille tantôt entre répression et prévention, avec, en France, un accent fort sur la seconde, en tout cas jusque récemment. Elle nécessite en tout cas l'intervention d'une justice forte. Or, en France, comme le fait remarquer Yves Michaud, la violence est une notion très peu utilisée par les juristes car assez mal définie aux articles 309, 310 et 311 du Code pénal. Elle nécessite aussi, en tant que politique publique, une évaluation efficace, ce qui signifie un outil statistique efficace. Or, celui-ci poserait problème, notamment parce qu'il est utilisé par ceux-là mêmes qui ont intérêt à le manipuler, les policiers et le ministère de l'Intérieur. Il pose également un problème s'il n'est pas stable dans le temps, comme par exemple si on remplace subrepticement, comme récemment en France, l'observation du nombre de plaintes déposées par le taux d'élucidation des enquêtes qui ont suivi.

Ces problèmes peuvent être contournés par l'introduction d'analyses qualitatives des formes de violence urbaine et de leur répression, dans le cadre de programmes spécifiques. Mais toutes les violences ne sont pas quantifiables. Aussi, depuis quelques années, des enquêtes de victimisation sont réalisées pour mieux appréhender qualitativement les phénomènes de violence. Elles consistent à interroger les personnes sur les incidents dont elles auraient été victimes et qu'elles ont ou non déclarés à la police. Ces enquêtes existent de longue date aux États-Unis, et depuis peu en France, dans le cadre de l'International Crime of Victimization Survey.

En tout cas, plusieurs arguments s'opposent ici à l'idée d'une augmentation récente des violences urbaines, comme par exemple le manque de fiabilité ou l'existence de biais statistiques, le fait qu'une augmentation peut traduire une simple amélioration du recueil des plaintes par la police, ou même une sensibilité plus grande des individus à la violence, qui les inclinerait à porter plainte plus facilement. On signale aussi que les chiffres restent des moyennes qui peuvent masquer d'importantes disparités géographiques et sociales. En fait, plus qu'à une augmentation de la violence, c'est à une diversification des victimes et des institutions visées à laquelle on assisterait.

En général, actuellement, la lutte contre les « violences urbaines » prend plusieurs formes :

- Le renforcement de la présence policière dans les zones sensibles par une redistribution des forces vers celles-ci, qui sont elles-mêmes redéfinies deux mouvements qui peuvent d'ailleurs accentuer involontairement la*

déstructuration des espaces visés ou le sentiment de déstructuration. Le meilleur équipement des policiers qui les accompagne pourrait quant à lui faire craindre aux jeunes un renforcement du contrôle pesant déjà sur eux. Rappelons à ce propos à la suite de Michel Foucault que la délinquance n'est qu'un construit de nos sociétés qui remplace d'anciennes formes d'illégalismes qui ne pouvaient pas, quant à elles, être contrôlées à distance, de loin. Ce construit s'opère par le biais de la mise en œuvre de nouveaux moyens techniques et technologiques de surveillance. Aujourd'hui, la majorité des auteurs de trouble éventuellement interpellés après des incidents sont déjà « connus » de la police auparavant.

- Des tentatives de discrimination positive en faveur des quartiers sensibles. Dans un article du Monde daté du 18 novembre 2003, Jean-Louis Borloo alors ministre délégué à la ville et à la rénovation urbaine en France déclarait : « La spécificité française aujourd'hui en Europe, c'est que l'arrogance républicaine nous a fait passer directement à la case « ghetto », sans passer par la case communautaire que rejettent les principes de notre République. Cette ghettoïsation favorise les haines, bien plus qu'un système communautaire ».
- Le renouvellement urbain, plus ou moins important selon les pays. En 2003, l'effort total de la France en faveur de la politique de la ville et du développement social urbain ne représente que 5,7 milliards d'euros, soit 0,36% du PIB. Pour comparaison, l'Allemagne a consacré chaque année 3,5% de son PIB à la réunification et au renouvellement urbain qu'elle impliquait pendant dix ans.

2/ Le choix de lutter contre les effets des violences, notamment le sentiment d'insécurité

Contrairement aux autres types de violences civiles, les « violences urbaines » ont des effets au-delà de leurs victimes directes. Comme le mentionne Yves Michaud, notre relation à la réalité violente ne passe en effet que pour partie par l'expérience directe que nous en avons : elle passe aussi désormais par les témoignages et les informations que nous recevons, notamment par les médias, mais aussi par les entreprises de sécurité qui ont elles aussi grand intérêt à accentuer notre perception de la violence, car la sécurité représente un marché conséquent. Ainsi se crée cette situation paradoxale dans laquelle peu de personnes affirmant ressentir l'insécurité ambiante ont elles-mêmes été

agressées. C'est ce que l'on appelle le sentiment d'insécurité. Pour les uns, un tel sentiment est d'abord le produit de fantasmes, en contradiction avec la baisse tendancielle de la violence dans les sociétés modernes. Pour d'autres, tels Sebastian Roché, il traduit au contraire une augmentation effective de la délinquance et de la criminalité, ainsi que d'un phénomène peu pris en considération il y a quelques années : les incivilités, dont l'étude n'a commencé en France que dans les années 1990, après les États-Unis dans les années 70. La difficulté vient de ce que les statistiques ignorent les incivilités légales tels que les impolitesses, etc. : elles ne s'intéressent qu'aux incivilités illicites.

Du point de vue du politique, dans la mesure où il touche les masses, le sentiment d'insécurité lié aux violences urbaines est peut-être plus important que les violences et dégradations urbaines elles-mêmes, car il est la véritable force qui détermine le vote sécuritaire, au-delà de la violence réelle. Le politique cherche donc à le mesurer, puis éventuellement à le faire reculer lui aussi, ce qui peut engendrer des problèmes complexes : faut-il placer les forces de police là où l'on en a vraiment besoin au risque de faire craindre un abandon au reste de la population, ou au contraire les concentrer là où elles ne jouent qu'un rôle symbolique au risque que la situation des quartiers abandonnés devienne incontrôlable en leur absence relative ? En bref, la lutte contre les violences urbaines engage donc deux curseurs dont les mouvements sont partiellement liés, mais partiellement seulement, le premier étant celui de la violence réelle, le second de la violence ressentie. En se fondant par exemple sur la démocratie de proximité, la politique publique de lutte contre les violences urbaines idéale serait donc un mélange d'action et de représentation qui serait condamnée à ne réussir que partiellement.

V/ Conclusion

Comme l'affirme Yves Michaud, « la plupart des sociétés comportent des sous-groupes, dont le niveau de violence est sans commune mesure avec celui de la société ou, du moins, avec les évaluations communes qui y prédominent : tel est le cas des groupes militaires, des gangs de jeunes ou des équipes sportives ». Tel est aussi le cas des jeunes qui produisent la violence urbaine telle que définie plus haut. Dans les groupes que ces jeunes forment, la violence serait même la norme : il y serait bien vu d'avoir fait de la prison. Ce passage crédibiliserait un individu et, ce faisant, lui permettrait de ne plus avoir recours à la violence physique directe pour être respecté. Dans ces conditions d'inversion de la norme, même les luttes de pouvoir entre les jeunes d'un même groupe sont des luttes violentes, et cela a d'énormes conséquences sur leur espace environnant, qui est aussi celui des tiers : sur la ville, sur son mobilier urbain, sur les transports urbains, etc.

En tant que victimes directes ou indirectes de ces violences, les tiers souffrent souvent bien moins de la douleur infligée que de leur incapacité à réagir de façon appropriée à la violence qui l'inflige, c'est-à-dire en fait, le plus souvent, par la violence. Ainsi, une grande partie des traumatismes dont ils souffrent après avoir été agressés d'une manière ou d'une autre relève en fait de leur extrême loyalisme à l'égard de l'État, lequel leur enjoint de ne pas céder à la violence même quand celle-ci s'impose à eux. Ils peuvent dès lors exiger des autorités en retour à ce qu'ils ressentent comme un sacrifice une reconnaissance qui puisse les instituer en tant que victimes, victimes éventuellement qualifiées pour parler et agir contre la source de la violence qui les a atteints. Ce serait là l'ultime défi que posent les violences urbaines aux pouvoirs publics. En dégradant le cadre de vie de tous, elles transformeraient chacun en producteur de doléances auxquelles les autorités devront tôt ou tard répondre si elles ne veulent pas perdre la confiance des citoyens ou leur obéissance.